



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 15 NOVEMBRE 2021

I) Enregistrement des débats (pour avis)

Suite à la validation de principe de l'enregistrement des séances, à chaque réunion, les représentants présents doivent se prononcer pour accepter l'enregistrement. Ce dernier a été validé à l'unanimité.

II) Approbation du procès-verbal du 30 juin 2021 (pour avis)

Le procès-verbal présenté au vote a été transmis tardivement aux représentants élus qui n'ont pas disposé du temps nécessaire pour travailler, FO a donc demandé et obtenu le report de ce point au prochain CHSCT.

III) Point de situation budgétaire 2021 – Validation des propositions du GT du 15 novembre 2021 (pour avis)

Vous trouverez, en annexe 1, le détail des dépenses validées par le CHSCT.

FO a réaffirmé qu'il n'était pas normal que les administrations demandent au CHSCT de financer les vêtements et chaussures des techniciens qui constituent l'équipement de base lié à leurs fonctions, le CHSCT ne finance pas les ordinateurs pour les agents travaillant dans les bureaux.

De plus, pour les demandes de lampes, comme cela avait été annoncé dans les précédentes instances, dorénavant FO refuse de valider de telles dépenses sans qu'il ne soit présenté un inventaire réel. Nous continuons d'être sollicités alors même que nous ignorons comment sont utilisées les lampes acquises par le passé, que nous n'avons aucune information sur les acquisitions faites par la direction elle-même et qu'il nous semble que les nombreuses restructurations et suppressions de postes auraient dû permettre un redéploiement.

Concernant les lampes sur pied, la DDFIP en avait demandé 10 mais 2 étaient destinées au hall d'accueil pour les usagers, l'ensemble des représentants du CHSCT a réaffirmé que le budget CHSCT avait pour but d'améliorer les conditions de travail des agents et pas les conditions d'accueil des usagers.

S'agissant de l'installation de la porte coupe-feu à la DDFIP, les représentants ont validé la dépense qui a tout son sens mais a demandé que la direction s'engage à ne pas envisager de réorganisation interne qui aboutirait à déplacer la collègue concernée et à rendre nulle les travaux validés.

Le budget du CHSCT n'ayant pas été complètement utilisé, les représentants ont validé le principe d'une consultation par courriel. Au plus tard d'ici début décembre, les deux administrations nous feront encore parvenir des devis, notamment – pour la DDFIP - au sujet des défibrillateurs et de la porte issue de secours sur le site de MULHOUSE DOLLFUS.

A l'issue de cette consultation et en fonction du budget éventuellement restant, le président – comme en 2020 - a d'ores et déjà fait valoir qu'il validerait la dépense d'outillages électrique présentée par la DRDDI et qui n'a pas obtenu un avis favorable de la majorité des représentants en séance !!!

IV) Réponse de la DDFIP aux préconisations à mettre en œuvre suite au rapport ALIAVOX (pour information)

Vous trouverez en annexe 2 la réponse de l'administration.

Interrogée par les organisations, la direction a également précisé que :

- en plus des 2 EDR affectés physiquement sur site, 2 autres étaient missionnés pour soulager à distance la gestion des e-contacts ;
- la direction avait demandé la création d'un poste au profil A qui serait affecté à l'assiette.
- l'audit prévu n'est pas encore engagé, il le sera après que la direction ait réuni un nouveau GT avec les organisations syndicales pour faire le point sur l'exécution du protocole.

V) Point sur les fiches de signalement (pour information)

FO trouve que, pour chaque situation signalée, la direction a pris la mesure adéquate.

Concernant le harcèlement via e-contact, dans la mesure où il n'est pas possible de bloquer l'usage de ce canal contrairement à une messagerie directe, FO a suggéré que dans ce cas précis la prochaine réponse soit rédigée par le responsable de poste et qu'elle consiste à l'informer de la fin de ces échanges et à lui proposer un RDV physique. Quelle que soit la réponse de l'usager, cela permettra au moins aux agents de ne plus se considérer comme fautif de ne pas lui répondre.

Cette suggestion va être analysée.

VI) Point sur les accidents de service (pour information)

Les représentants ont pris connaissance des accidents de trajet et de service.

Concernant ces derniers, à ce jour aucune mesure de prévention n'est envisageable ou envisagée.

Mathilde LANG (titulaire)